

SCP 114.03

Sous-commission paritaire de l'industrie des briques de la province du Limbourg et du Brabant flamand.

Institution et modifications

(0) A.R. 24.01.1983 M.B. 09.02.1983

Article 1er, alinéa 1er, point 3

compétente pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs,

à savoir pour les entreprises situées dans la province du Limbourg et dans les arrondissements administratifs d'Hal-Vilvorde et de Louvain.